

Chambre des Représentants.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1870.

Adresse en réponse au discours du Trône ⁽¹⁾.

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION ⁽²⁾.

SIRE,

En présence des graves événements qui s'accomplissent à notre frontière, les élus de la Nation éprouvent plus que jamais le besoin de se rallier autour du Roi.

Les mâles et nobles paroles que Votre Majesté vient d'adresser à la Représentation nationale ont été recueillies et acclamées par la Belgique entière.

Nous avons, avec Votre Majesté, la confiance que le fléau de la guerre épargnera notre sol.

La Belgique a pour elle la force du droit et les intérêts séculaires de l'équilibre européen.

Les grandes puissances de l'Europe ont stipulé et garanti notre neutralité, à laquelle des actes récents viennent, au sein même de la guerre, de donner une confirmation nouvelle.

Les Souverains de la France et de la Prusse ont fait connaître à Votre Majesté leur ferme volonté de respecter notre indépendance.

A ces assurances solennelles est venu se joindre un témoignage non moins précieux : la sollicitude du gouvernement de Sa Majesté Britannique pour les intérêts de la nationalité belge et l'efficace appui que cette sollicitude a rencontré au Parlement et dans le sein de la nation anglaise, ont été pour la Belgique le sujet d'une vive satisfaction.

Cette satisfaction s'est accrue en même temps que notre gratitude, par le traité

(1) Discours du Roi, n° 1.

(2) La commission, présidée par M. VILAIN XIII, était composée de MM. ROGIER, DE THEUX, SCHOLLAERT, DE LEHAYE, DUMORTIER et NOTHOMB.

récent que l'Angleterre vient spontanément de conclure avec ses alliés et qui a notre neutralité pour objet.

La Belgique comprend de son côté ce que l'Europe peut attendre d'elle.

Elle remplira loyalement pendant la guerre, comme elle a consciencieusement rempli pendant la paix, les devoirs internationaux que sa neutralité lui impose.

En affirmant à l'Empereur des Français qu'elle ferait respecter cette neutralité « par tous les moyens en son pouvoir, » Votre Majesté a été l'interprète fidèle du sentiment national.

Il n'est pas de sacrifice auquel nous ne soyons pas préparés et résolus pour maintenir et pour défendre nos libres institutions, l'honneur et l'existence de la patrie.

Votre Gouvernement, en prenant sous sa responsabilité les mesures qu'il a jugées nécessaires dans des circonstances exceptionnelles, a rempli son devoir. Il ne s'est pas trompé en comptant sur notre patriotisme.

Quarante années d'une prospérité dont l'histoire offre peu d'exemples, des libertés que la plupart des nations nous envie, des gloires qui, pour être pacifiques, n'en sont pas moins brillantes, donnent la mesure du magnifique patrimoine qu'un jour de défaillance pourrait compromettre.

Vous l'avez dit, Sire, la Belgique est soumise en ce moment à une grande épreuve ; mais elle a gardé les vertus civiques qui, avec l'aide de la divine Providence, l'ont préservée à d'autres époques et qui l'élèvent si haut dans l'estime des nations.

Par sa sagesse, par son énergie, par la pratique loyale de sa neutralité, elle sortira plus forte et plus glorieuse de la crise qui sévit autour d'elle.

Elle en sortira surtout par l'union de ses enfants qui, lorsqu'il s'agit de l'existence de la patrie, n'auront jamais qu'une âme et qu'un cri :

Vive la Belgique indépendante!

Vive le Roi!

Le Rapporteur,

C^{te} DE THEUX.

Le Président,

V^{te} VILAIN XIII.
